

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LE PIGEONNIER DES

CHÂPEAUDIÈRES

Location d'un meublé de tourisme – séjour de courte durée

Version de travail – 12 août 2026

Exploitant : Le Pigeonnier des Chapeaudières

Adresse : 31 lieu-dit les Chapeaudières

SIRET : 10605041200019

Téléphone : 06.69.99.82.71 – 06.72.25.24.74

E-mail : marinelirand@gmail.com – contact@lepirgeonnierdeschapeaudieres.com

Médiateur : Société Médiation Professionnelle

Dépôt de garantie : 1 000 €

Table des matières

PRÉAMBULE	3
ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT	4
ARTICLE 2 – OBJET DU CONTRAT	5
ARTICLE 3 – DESCRIPTION DU LOGEMENT.....	6
ARTICLE 4 – CONDITIONS DE RÉSERVATION	7
ARTICLE 5 – TARIFS.....	9
ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT	10
ARTICLE 7 – DÉPÔT DE GARANTIE.....	11
ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION	12
ARTICLE 9 – ARRIVÉE, ACCUEIL ET DÉPART	13
ARTICLE 10 – OCCUPATION DU LOGEMENT	14
ARTICLE 11 – OBLIGATIONS DU CLIENT	15
ARTICLE 12 – OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE	17
ARTICLE 13. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE	18
ARTICLE 14. DÉGRADATIONS, PERTES ET NETTOYAGE	19
ARTICLE 15. FORCE MAJEURE ET INDISPONIBILITÉ	20
ARTICLE 16. RÉCLAMATIONS, MÉDIATION, RGPD ET DROIT	21
ANNEXE 1 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR	22
ANNEXE 2 – RÈGLEMENT DU JACUZZI	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 3 – ÉTAT DESCRIPTIF ET INVENTAIRE	23

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations respectifs du propriétaire exploitant du meublé de tourisme **Le Pigeonnier des Châteaudières** (ci-après « le Propriétaire ») et de toute personne effectuant une réservation (ci-après « le Client »).

Le Pigeonnier des Châteaudières est un hébergement touristique indépendant, aménagé dans un ancien pigeonnier entièrement rénové, destiné à accueillir une clientèle recherchant un séjour de détente dans un environnement calme et de qualité.

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux réservations effectuées directement auprès du Propriétaire (site internet, téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen de réservation directe). Les réservations réalisées par l'intermédiaire de plateformes telles qu'Airbnb, Booking.com ou toute autre plateforme partenaire demeurent également soumises aux présentes CGV pour toutes les dispositions qui ne sont pas contraires aux conditions générales propres à ces plateformes.

Toute réservation implique la prise de connaissance préalable et l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente sans aucune réserve.

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

Le meublé de tourisme est exploité sous l'enseigne :

Le Pigeonnier des Châteaudières

Les coordonnées complètes du propriétaire, son numéro SIRET, ses coordonnées de contact ainsi que les informations relatives au médiateur de la consommation figurent sur le site internet officiel de l'établissement ainsi que sur les documents contractuels remis au Client.

Le Propriétaire se réserve le droit de modifier les présentes CGV afin de tenir compte des évolutions législatives, réglementaires ou de son activité. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de confirmation de la réservation.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités de réservation, de paiement, d'occupation et d'utilisation du meublé de tourisme.

Le contrat conclu entre le Propriétaire et le Client constitue un contrat de location saisonnière à usage exclusivement touristique.

La réservation ne confère au Client aucun droit de maintien dans les lieux au-delà de la durée prévue lors de la réservation.

Le logement est exclusivement destiné à un usage d'hébergement temporaire.

Toute utilisation du logement à des fins professionnelles, commerciales, événementielles ou de réception privée est interdite sauf accord écrit préalable du Propriétaire.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DU LOGEMENT

Le Pigeonnier des Châteaudières est un meublé de tourisme destiné à accueillir **deux personnes maximums**.

Le logement est entièrement meublé et équipé afin de permettre un séjour en totale autonomie.

Il comprend notamment :

- Un espace nuit,
- Une salle d'eau,
- Une cuisine équipée,
- Des équipements électroménagers,
- Une connexion Wi-Fi,
- Une terrasse privative,
- Un jacuzzi privatif,
- Un espace extérieur réservé aux occupants.

Les photographies publiées sur le site internet, les plateformes de réservation et les documents commerciaux sont réalisées avec le plus grand soin afin de représenter fidèlement le logement. De légères différences liées à l'évolution du mobilier, de la décoration ou des équipements ne sauraient engager la responsabilité du Propriétaire dès lors qu'elles n'altèrent pas la qualité générale de l'hébergement.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE RÉSERVATION

Une demande de réservation est soumise à disponibilité. Le Client communique les informations nécessaires à la réservation, notamment son identité, ses coordonnées, les dates du séjour et le nombre d'occupants.

Confirmation

La réservation peut être effectuée :

- Directement auprès du Propriétaire ;
- Via le site internet officiel ;
- Par téléphone ;
- Par courrier électronique ;
- Ou par l'intermédiaire d'une plateforme de réservation partenaire.

Une réservation n'est considérée comme définitive qu'après :

- La confirmation écrite du Propriétaire ;
- L'encaissement de l'acompte ou du règlement prévu lors de la réservation ;
- L'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Propriétaire se réserve le droit de refuser une réservation lorsque les informations fournies par le Client sont incomplètes, inexactes ou lorsque les conditions de réservation ne sont pas respectées.

Demandes particulières

Toute demande particulière formulée par le Client (arrivée tardive, décoration romantique, petit-déjeuner, bouteille de champagne, départ différé, etc.) ne devient contractuelle qu'après acceptation écrite du Propriétaire.

Informations inexactes ou fraude

Le contrat est conclu intuitu personae. En conséquence, la réservation est strictement personnelle. Elle ne peut être cédée, sous-louée ou transférée à un tiers sans l'accord écrit préalable du Propriétaire. L'Exploitant peut prendre les mesures prévues par le contrat ou la plateforme lorsqu'une réservation est manifestement frauduleuse, usurpée ou contraire aux conditions annoncées.

Rétractation

Les contrats portant sur une prestation d'hébergement à fournir à une date ou pendant une période déterminée sont exclus du droit légal de rétractation prévu pour certains contrats à distance. Les conditions d'annulation acceptées lors de la réservation s'appliquent donc, sous réserve des droits impératifs du Client.

ARTICLE 5 – TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de confirmation de la réservation. Ils sont exprimés en euros (€) et comprennent les prestations mentionnées dans le descriptif de l'hébergement.

Sauf indication contraire, les tarifs incluent la mise à disposition privative du logement, l'accès aux équipements mentionnés dans le descriptif, la fourniture du linge de lit et de toilette, ainsi que les consommations courantes d'eau, d'électricité et de chauffage correspondant à un usage normal de l'hébergement.

Taxe de séjour

La taxe de séjour, lorsqu'elle est applicable, est facturée conformément à la réglementation en vigueur de la collectivité compétente. Son montant est indiqué au Client avant la validation définitive de la réservation.

Prestations complémentaires

Les prestations complémentaires proposées par le Propriétaire (petit-déjeuner, accueil romantique, bouteille de champagne, départ tardif, ou toute autre option) font l'objet d'une facturation distincte lorsqu'elles ne sont pas expressément incluses dans le prix du séjour.

Promotions

Le Propriétaire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les réservations déjà confirmées demeurent facturées au tarif accepté par le Client lors de la conclusion du contrat.

Les éventuelles promotions, remises ou offres spéciales sont valables uniquement pendant leur période de validité et ne peuvent être cumulées, sauf mention contraire.

Consommations

L'eau, l'électricité et le chauffage correspondant à un usage normal sont inclus lorsqu'ils sont annoncés comme tels. Une utilisation manifestement anormale peut donner lieu à réparation du préjudice effectivement subi.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Paiement

Le paiement du séjour intervient selon les modalités précisées lors de la réservation.

Pour les réservations effectuées directement auprès du Propriétaire, celui-ci peut demander le versement d'un acompte afin de garantir la réservation. Le montant de cet acompte ainsi que les conditions de règlement sont précisés au moment de la confirmation.

Le solde du séjour est exigible selon les modalités convenues entre les parties et, au plus tard, à la remise des clés, sauf disposition particulière mentionnée dans la confirmation de réservation.

Les paiements peuvent être effectués par les moyens acceptés par le Propriétaire, notamment par carte bancaire, virement bancaire ou tout autre moyen indiqué lors de la réservation.

Pour les réservations réalisées par l'intermédiaire d'une plateforme de réservation en ligne, les modalités de paiement sont celles prévues par la plateforme concernée.

Tout retard de paiement autorise le Propriétaire à suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles, notamment en refusant l'accès au logement jusqu'au règlement complet des sommes dues, dans le respect des dispositions légales applicables.

Les prestations supplémentaires demandées pendant le séjour sont réglées avant le départ du Client.

ARTICLE 7 – DÉPÔT DE GARANTIE

Afin de couvrir les éventuels dommages causés au logement, à son mobilier, à ses équipements ou à ses aménagements extérieurs, le Propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie dont le montant est indiqué avant la réservation. **Montant : 1 000 €**

Le dépôt de garantie ne constitue pas une limitation de responsabilité du Client. Si le montant des dommages constatés excède celui du dépôt de garantie, le Client demeure tenu d'indemniser intégralement le préjudice subi.

À l'issue du séjour, le logement fait l'objet d'une vérification par le Propriétaire ou son représentant.

Sous réserve qu'aucune dégradation, perte de matériel, consommation anormale ou frais de remise en état ne soient constatés, le dépôt de garantie est restitué dans un délai raisonnable selon le mode de paiement utilisé.

En cas de dégradation, de détérioration, de perte d'équipement, de nettoyage exceptionnel rendu nécessaire, ou de non-respect des présentes conditions, le Propriétaire informe le Client des retenues envisagées en lui communiquant, lorsque cela est possible, les justificatifs correspondants (photographies, devis ou factures).

L'usure normale des équipements liée à une utilisation conforme du logement ne peut donner lieu à retenue sur le dépôt de garantie.

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION

Demande du Client

Toute demande d'annulation ou de modification de réservation doit être formulée par écrit, par courrier électronique ou par tout autre moyen permettant d'en conserver la preuve.

Politique proposée – réservation directe

La date de réception de cette demande par le Propriétaire fait foi pour l'application des conditions d'annulation.

Sauf conditions particulières expressément convenues lors de la réservation, les conditions suivantes s'appliquent :

- Annulation plus de 30 jours avant l'arrivée : remboursement intégral des sommes versées ;
- Annulation entre 30 et 15 jours avant l'arrivée : conservation de l'acompte à titre d'indemnité ;
- Annulation moins de 15 jours avant l'arrivée : le montant total du séjour reste dû, sauf si le logement est reloué pour la même période dans des conditions équivalentes.

Départ anticipé

En cas de départ anticipé décidé par le Client, aucun remboursement des nuitées non consommées ne pourra être exigé.

Le Propriétaire s'efforce, dans la mesure du possible, de répondre favorablement aux demandes de modification des dates de séjour. Toutefois, aucune modification ne peut être garantie. Toute modification acceptée peut entraîner une révision du tarif initial lorsque les nouvelles dates correspondent à une période tarifaire différente.

Annulation par l'Exploitant

Lorsque le Propriétaire se trouve dans l'impossibilité d'assurer l'exécution du contrat pour un motif indépendant de sa volonté (sinistre affectant le logement, impossibilité technique majeure ou autre événement rendant l'hébergement impropre à la location), les sommes versées sont intégralement remboursées au Client. Ce remboursement constitue la seule indemnisation due, sauf disposition légale contraire.

ARTICLE 9 – ARRIVÉE, ACCUEIL ET DÉPART

Horaires

Le Client est invité à respecter les horaires d'arrivée et de départ communiqués lors de la réservation.

Sauf accord préalable différent, le logement est disponible à partir de **17h00 le jour de l'arrivée** et doit être libéré au plus tard à **11h00 le jour du départ**.

Accueil

L'accueil peut être réalisé directement par le Propriétaire ou par toute personne mandatée à cet effet. Lorsque les modalités d'arrivée autonome sont proposées, les instructions nécessaires sont communiquées au Client avant son arrivée.

Le Client s'engage à communiquer, lorsque cela lui est demandé, une heure d'arrivée approximative afin de permettre au Propriétaire d'organiser l'accueil dans de bonnes conditions.

Arrivée anticipée et départ tardif

Toute arrivée anticipée ou tout départ tardif doit faire l'objet d'un accord préalable. Le Propriétaire ne peut garantir la possibilité d'accéder au logement avant l'heure prévue, notamment lorsque celui-ci doit être nettoyé et préparé après le départ des occupants précédents.

Départ

De même, un départ tardif non autorisé peut entraîner la facturation d'une prestation supplémentaire lorsque le retard perturbe l'organisation du nettoyage ou empêche la remise du logement aux occupants suivants.

Lors du départ, le Client doit restituer les clés, badges, télécommandes ou tout autre dispositif d'accès qui lui aurait été remis. Toute perte ou détérioration de ces éléments pourra être facturée au Client sur la base des frais réellement engagés pour leur remplacement ou leur remise en état.

Clés et dispositifs

Le Client doit quitter le logement dans un état compatible avec une utilisation normale des lieux. Il lui appartient notamment de ranger ses effets personnels, de déposer ses déchets dans les emplacements prévus à cet effet et de signaler au Propriétaire toute difficulté ou détérioration constatée avant son départ. Le Client restitue toutes les clés, télécommandes, badges et autres dispositifs. Leur perte ou détérioration peut être facturée sur la base des frais nécessaires au remplacement.

ARTICLE 10 – OCCUPATION DU LOGEMENT

Le logement est destiné exclusivement à un usage d'hébergement touristique et est prévu pour **deux personnes maximum**.

Le nombre de personnes occupant effectivement le logement ne peut excéder la capacité annoncée lors de la réservation. Cette règle s'applique également aux personnes accueillies temporairement dans le logement.

Le Client ayant effectué la réservation est responsable du respect des présentes CGV par l'ensemble des personnes qui l'accompagnent.

Sous-location

La réservation étant personnelle, le Client ne peut céder, sous-louer ou mettre le logement à disposition d'un tiers, à titre gratuit ou onéreux, sans l'accord préalable et écrit du Propriétaire.

Fêtes et événements

L'organisation de fêtes, soirées, réceptions, événements ou rassemblements de personnes extérieures à la réservation est interdite.

Le logement étant situé dans un environnement calme, le Client s'engage à adopter un comportement respectueux du voisinage et à éviter toute nuisance sonore, notamment en soirée et durant la nuit.

Activité professionnelle

Toute activité professionnelle, commerciale, événementielle ou destinée à recevoir une clientèle dans le logement est interdite, sauf autorisation expresse et préalable du Propriétaire.

Utilisation des locaux

Le Client s'engage à utiliser les locaux, le mobilier et les équipements conformément à leur destination normale et aux instructions communiquées par le Propriétaire.

Il est notamment interdit de déplacer de manière importante le mobilier, de démonter les équipements, de modifier les installations électriques ou sanitaires ou d'effectuer quelque transformation que ce soit dans le logement.

Le Propriétaire se réserve le droit d'intervenir lorsqu'une utilisation du logement présente un risque pour la sécurité des personnes, pour le bâtiment ou pour les équipements.

ARTICLE 11 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à prendre soin du logement et de l'ensemble des biens mis à sa disposition pendant son séjour.

Il doit utiliser les équipements conformément à leur destination et aux éventuelles notices ou consignes fournies.

Signalement

Toute anomalie, panne, détérioration ou dysfonctionnement constaté pendant le séjour doit être signalé au Propriétaire dans les meilleurs délais. Cette information permet, lorsque cela est possible, de procéder rapidement à une intervention et d'éviter l'aggravation du dommage.

Installations techniques

Le Client ne doit en aucun cas intervenir lui-même sur les installations électriques, sanitaires, de chauffage ou sur les équipements techniques du logement lorsqu'une telle intervention nécessite une compétence particulière.

Le Client est également tenu de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter les dommages résultant d'une utilisation inappropriée des équipements.

Tabac

Le logement est **non-fumeur**.

Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du logement. Le Client doit utiliser exclusivement les espaces extérieurs éventuellement prévus à cet effet et veiller à ne laisser aucun mégot dans les espaces extérieurs.

Toute intervention de nettoyage ou de désodorisation rendue nécessaire par le non-respect de cette interdiction pourra être facturée au Client lorsqu'elle excède les opérations normales de remise en état.

Animaux

La présence d'animaux dans le logement est soumise aux conditions indiquées lors de la réservation.

Lorsqu'un animal est expressément autorisé, son propriétaire demeure entièrement responsable de sa surveillance et des éventuels dommages, salissures ou nuisances qu'il pourrait occasionner.

L'accès des animaux au jacuzzi et à ses abords immédiats peut être interdit pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Visiteurs

La venue ponctuelle de visiteurs extérieurs doit rester compatible avec la capacité du logement, les règles de sécurité et le respect du voisinage.

Aucune personne extérieure ne peut utiliser le jacuzzi ou les autres équipements privatifs sans l'autorisation préalable du Propriétaire.

Le Client demeure responsable du comportement des personnes qu'il introduit sur la propriété.

Sécurité

Le Client ferme les portes et fenêtres lorsqu'il quitte le logement et évite de laisser fonctionner inutilement des appareils présentant un risque.

Responsabilité des accompagnants

Le Client répond des actes des personnes qu'il introduit dans la propriété.

ARTICLE 12 – OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Le Propriétaire s'engage à mettre à la disposition du Client un logement propre, entretenu, équipé conformément au descriptif présenté lors de la réservation et adapté à l'usage prévu.

Maintenance

Il veille à assurer la maintenance normale du logement et de ses équipements et s'efforce de traiter dans les meilleurs délais les éventuels dysfonctionnements signalés pendant le séjour.

Intervention

Lorsqu'une intervention technique est nécessaire pendant le séjour, le Propriétaire s'engage à respecter autant que possible la tranquillité du Client et à convenir avec lui des modalités d'intervention lorsque la situation le permet.

Services extérieurs

Une panne imprévisible d'un réseau ou d'un équipement indépendant du contrôle de l'Exploitant ne constitue pas nécessairement une inexécution fautive. L'Exploitant prend les mesures raisonnables pour rétablir le service.

Lorsque le dysfonctionnement concerne un équipement présenté comme un élément essentiel du séjour, le Propriétaire s'efforcera de proposer une solution adaptée dans la mesure de ses possibilités.

La présence d'un équipement ou d'un service dans le descriptif du logement ne constitue pas une garantie que celui-ci pourra fonctionner sans interruption pendant toute la durée du séjour lorsque son fonctionnement dépend d'un réseau extérieur, d'une maintenance nécessaire ou d'un événement indépendant de la volonté du Propriétaire.

Vie privée

Le Propriétaire s'engage par ailleurs à respecter la vie privée du Client. Il ne peut accéder au logement pendant le séjour qu'en cas de nécessité, notamment pour des raisons de sécurité, d'urgence, de maintenance ou avec l'accord du Client.

ARTICLE 13. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Le Client est responsable de l'utilisation du logement et de ses équipements pendant le séjour et répond des dommages qu'il cause par son fait ou sa négligence.

Effets personnels

Le Client reste responsable de ses effets personnels et doit prendre les précautions nécessaires. L'Exploitant n'est responsable d'une perte ou d'un vol que dans les conditions prévues par la loi.

Assurance

Le Client est invité à vérifier que sa responsabilité civile couvre les dommages qu'il pourrait causer dans le cadre d'une location temporaire. Une attestation peut être demandée dans les situations où elle est pertinente.

Jacuzzi

Le Client doit respecter les règles d'utilisation et de sécurité. L'Exploitant ne peut être tenu responsable des conséquences d'un usage contraire aux consignes ou manifestement imprudent.

Douche préalable obligatoire. Huiles, crèmes, bains moussants, colorants, paillettes et produits non autorisés sont interdits.

Il est interdit de courir, plonger ou adopter un comportement dangereux. Les enfants doivent rester sous surveillance constante d'un adulte. L'alcool altérant la vigilance est incompatible avec une utilisation sûre.

Verres, bouteilles en verre, objets coupants et objets pouvant endommager la cuve ou la filtration sont interdits.

Toute personne dont l'état de santé peut rendre l'utilisation dangereuse doit demander un avis médical. Le Client utilise le jacuzzi sous sa responsabilité et respecte les consignes affichées.

L'utilisation doit être interrompue en cas d'orage ou lorsque les conditions rendent la baignade dangereuse.

Le Client ne modifie pas les réglages techniques et n'ajoute aucun produit. L'Exploitant peut neutraliser temporairement le jacuzzi pour maintenance, traitement de l'eau ou sécurité.

ARTICLE 14. DÉGRADATIONS, PERTES ET NETTOYAGE

Dégradations

Le Client répond des dommages causés par lui-même ou les personnes qu'il introduit, notamment au mobilier, linge, décoration, équipements extérieurs et jacuzzi.

Usure normale

L'usure normale liée à un usage conforme ne constitue pas une dégradation facturable.

Nettoyage exceptionnel

Un nettoyage dépassant les opérations normales de remise en état peut être facturé lorsqu'il résulte d'un usage anormal ou de salissures exceptionnelles.

Linge

Le linge est utilisé conformément à sa destination. Il ne doit pas servir au nettoyage du sol, des chaussures, des équipements ou à d'autres usages susceptibles de le détériorer.

Objets oubliés

Les objets oubliés sont conservés pendant une durée raisonnable. Leur réexpédition peut être organisée aux frais du Client.

Justificatifs

L'Exploitant s'efforce de documenter les frais réclamés au moyen de photographies, devis ou factures.

ARTICLE 15. FORCE MAJEURE ET INDISPONIBILITÉ

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement répondant aux critères légaux de la force majeure et empêchant l'exécution de l'obligation concernée.

Événements affectant le logement

Sinistre, incendie, événement naturel majeur, décision administrative ou incident grave rendant le logement impropre à l'occupation peuvent, selon les circonstances, empêcher l'exécution du séjour.

Client

Les difficultés personnelles, erreurs de réservation, retards de transport ou changements de programme ne constituent pas automatiquement des cas de force majeure.

Solution

Lorsque le logement devient indisponible, l'Exploitant informe le Client et propose, selon les possibilités, un report, une solution alternative ou le remboursement des prestations non fournies.

ARTICLE 16. RÉCLAMATIONS, MÉDIATION, RGPD ET DROIT

Réclamation

Toute difficulté doit, si possible, être signalée pendant le séjour afin de permettre une intervention. Après le séjour, la réclamation doit être formulée par écrit avec les éléments utiles.

Médiation

Après une réclamation écrite restée sans solution satisfaisante, le Client consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation désigné par l'Exploitant, dans les conditions légales.

Médiateur : [à compléter avant publication].

Données personnelles

Les données collectées servent notamment à gérer les réservations, paiements, communications, obligations administratives et demandes du Client. Les droits et durées de conservation sont précisés dans la politique de confidentialité du site.

Droit applicable

Les CGV sont soumises au droit français. Les parties recherchent une solution amiable. À défaut, les juridictions compétentes sont déterminées selon les règles impératives applicables au consommateur.

Version

La version applicable est celle acceptée à la date de confirmation de la réservation, sous réserve des dispositions légales impératives.

ANNEXE 1 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le logement est destiné au repos. Le calme doit être respecté, particulièrement en soirée et pendant la nuit.

Capacité maximale : deux personnes. Les fêtes, réceptions et rassemblements sont interdits.

Le logement est non-fumeur et non-vapoteur.

Les issues et équipements de sécurité ne doivent pas être obstrués, déplacés ou neutralisés.

Les déchets sont déposés dans les contenants prévus. Aucun déchet ne doit être laissé autour du jacuzzi ou dans le jardin.

Les appareils électriques et équipements sont utilisés conformément à leur destination. Aucun appareil à flamme ou appareil de cuisson supplémentaire ne doit être introduit sans autorisation.

Le stationnement s'effectue dans les espaces indiqués. La recharge d'un véhicule électrique sur une prise non prévue à cet effet est interdite.

Les animaux sont soumis aux conditions de réservation.

Au départ, le Client retire ses effets personnels, dépose ses déchets et restitue les moyens d'accès.

ANNEXE 2 – ÉTAT DESCRIPTIF ET INVENTAIRE

L'état descriptif doit identifier le logement, sa capacité, ses principales pièces et ses équipements essentiels. L'inventaire peut être réalisé sur support papier ou numérique.

À vérifier notamment : mobilier, literie, linge, vaisselle, électroménager, équipements multimédias, décoration, équipements extérieurs, accessoires du jacuzzi, clés et dispositifs d'accès.

État à l'arrivée : [procédure à compléter]

État au départ : [procédure à compléter]

Observations : _____

Validation du Client : _____

Références vérifiées pour la rédaction : Code du tourisme, notamment articles L.324-1-1 et L.324-2 ; Code de la consommation, notamment articles L.211-1, L.221-18 et L.221-28 ; règles relatives à la médiation.